Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le 12 MARS 2026
ID : 030-213002975-20260306-2026_12-DE

2026-12

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : 5

Votants : 5

L'an deux mille vingt-six
Le six mars
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/03/2026

PRÉSENTS :
MMES/MM. Nicole AMASSE, Marion CHOQUET, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Roger RODRIGUEZ.

ABSENTS :
MMES/M. Florence MAURIN, Romane MINIOU, Christine NIEL.

PROCURATION : Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Marion CHOQUET a été nommée pour remplir ces fonctions.

OBJET : AVENANT N° 3 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU - EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES 2026

Vu l'arrêté n° 2020-12-31-B3-002 du 31 décembre 2020 portant annulation des arrêtés n° 20191212-B3-001 du 12 décembre 2019 et n° 2020-11-4-B3-001 du 4 novembre 2020 et transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » à la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires au 1er janvier 2023 ;

Vu la délibération de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires

N° 64/2025 en date du 02/04/2025 et de la délibération de la commune de Saint Sauveur Camprieu N°2025-38 en date du 16/05/2025 ayant comme objet l'avenant N°2 à la convention de délégation de la commune » actant le budget de délégation 2025 ;

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le 12 MARS 2026
ID : 030-213002975-20260306-2026_12-DE

2026-12

	Budget délégation 2025 Saint Sauveur Camprieu (TTC)
Charges à caractères général	77 606.28 €
Charges de personnel	20 000.00 €
	97 606.28 €

Considérant l'échange avec la commune de Saint Sauveur Camprieu sur la préparation budgétaire 2026, il est proposé le budget de délégation 2026 suivant :

	Budget délégation 2026 Saint Sauveur Camprieu (TTC)
Charges à caractères général	84 660.00 €
Charges de personnel	20 000.00 €
Total	**104 660.00 €**

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(Par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant n°3 à la convention de délégation de la commune de Saint Sauveur Camprieu,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents y afférents

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Marion CHOQUET

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 12 MARS 2026
⇨ Reçu par la Préfecture, le 12 MARS 2026
⇨ Retour en Mairie, le 12 MARS 2026
⇨ Affiché le 12 MARS 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 030-213002975-20260306-2026_12-DE

AVENANT N°3 : modification de l'annexe 5 de la convention de délégation des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées

Vu la convention de délégation des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées et ses annexes à la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes-Terres Solidaires, signée par les représentants du délégant et du délégataire en date du 1er Janvier 2023, ayant pour objet de fixer l'ensemble des modalités d'organisation de la délégation, notamment le budget de délégation détaillé en annexe 5,

Vu la délibération de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes-Terres Solidaires N° 64/2025 en date du 2/4/2025 et de la commune de Saint Sauveur Camprieu N°2025-38 en date du 16/5/2025 ayant comme objet l'avenant N°2 à la convention de délégation de la commune de Saint Sauveur Camprieu – eau potable et assainissement des eaux usées » actant le budget de délégation 2025 ;

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant TTC
011	Charges à caractère général	77 606.28€
012	Charges de personnel	20 000€
TOTAL		**97 606.28€**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	97 606.28
TOTAL		**97 606.28**

Considérant qu'il convient de réévaluer le budget primitif de convention de délégation pour 2026,

Le présent avenant a pour objet de modifier l'annexe 5 de la convention de délégation des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le 12 MARS 2026
ID : 030-213002975-20260306-2026_12-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant TTC
011	Charges à caractère général	84 660€
012	Charges de personnel	20 000€
TOTAL		**104 660 €**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	104 660 €
TOTAL		**104 660 €**

Les autres articles de la convention ne sont pas modifiés.

Le présent avenant à la convention a été établi conjointement par la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes-Terres Solidaires, délégante et la commune de Saint Sauveur Camprieu, délégataire.

Monsieur Le président de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes-Terres Solidaires et Madame Le Maire de la commune de Saint Sauveur Camprieu sont chargés de la mise en œuvre du présent avenant à la convention.

Fait à l'Espérou, le 4/3/2026 en deux exemplaires originaux

M. le Président de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires

Mme. le Maire de la commune de Saint Sauveur Camprieu

Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires · Régie